



MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DE LA
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

ATTESTATION DE CANDIDATURE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES
AU GRADE D'AUXILIAIRE DE SOIN DE 2E
CLASSE DU CADRE D'EMPLOIS DES DES
AUXILIAIRES DE SOINS DE LA FONCTION
PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE AU
TITRE DE L'ANNÉE 2024

L'examen professionnel est ouvert aux :

- auxiliaires de soins qui réunissent cinq (5) années de services effectifs dans leur grade, non comprise la période de stage, au plus tard le 1er janvier 2024 et exerçant des fonctions :
 - Soit d'aide-soignant ;
 - Soit d'auxiliaire de puériculture ;
 - Soit d'adjoint de soins ;
 - Soit d'aide médico-psychologique.

La nature et le programme des épreuves sont fixés dans l'arrêté n°1237 CM du 21 août 2012.

ATTESTATION DE CANDIDATURE :

Je soussigné(e),

Monsieur

Madame

NOM patronymique (1) : NOM marital :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse géographique :

Tel : Courriel (2) :

Entité et lieu d'affectation :

(Nom du service administratif ou de l'établissement public administratif)

(1) : écrire en lettres majuscules (inscrire le nom de naissance pour les personnes mariées) ;

(2) : l'administration ne saurait être tenue pour responsable de la non-réception des convocations.

atteste, par la présente, faire acte de candidature à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2e classe.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Êtes-vous reconnu(e) travailleur handicapé par la COTOREP ? Oui Non

***Si oui, joindre une attestation délivrée par la COTOREP en cours de validité.**

Les modalités et conditions d'aménagement des examens professionnels au profit des travailleurs reconnus handicapés sont fixées par l'arrêté n° 274/CM du 9 février 2004 fixant les modalités et conditions d'aménagement des concours et examens professionnels de la fonction publique de la Polynésie française.

Attention : Les dossiers d'inscription devront obligatoirement être postés à l'adresse de la direction générale des ressources humaines, B.P. 124 – 98713 Papeete - Tahiti, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, soit le **5 mars 2024** (le cachet de la poste faisant foi) pour être pris en considération.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

La date des épreuves d'admissibilité est prévue à compter du **4 avril 2024**.

Le centre d'examen sera basé à **Tahiti, Raiatea, Nuku-Hiva, Tubuai et Rurutu**

Fait à : le : ___ / ___ / 2024 Signature du candidat :